

***PROCES-VERBAL DU CSEE Extraordinaire
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 26/03/2026 à 14h30***

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

Pas d'absents.

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

Début de la réunion à 14h45

1- Budget Prévisionnel 2026 du CSEE

Les élus du personnel présentent le budget prévisionnel du CSE pour l'année 2026. Du fait des nouvelles élections professionnelles, ce budget pourra être revu par les nouveaux membres élus.

Pour le budget des ASC

Au vu de la masse salariale qui diminue tous les ans, nous avons été dans l'obligation de diminuer les œuvres sociales.

Le BP du SSE 94 est de 32 107€. Néanmoins, au vu de la valeur du point retenu et du nombre de postes vacants, le CSEE prévoit de recevoir 26 100€ de cotisation pour les ASC. En effet, les difficultés de recrutement et la perte de plusieurs postes (Chef de service, Agent technique, ETP de secrétariat) engendrent tous les ans, des budgets prévisionnels à la baisse. Malgré cette baisse qui est anticipée lors du calcul du budget prévisionnel, la masse salariale reste depuis 2021, inférieure à celle prévue lors du calcul BP, ce qui représente un manque à gagner pour le budget des ASC et du fonctionnement du CSEE.

Le Président du CSEE questionne la pertinence de partir du budget N-2. Cela ne semble pas être la méthode la plus certaine en raison de tous les mouvements du personnel en 2 ans. Nous préférons nous rapprocher au plus près du réel en prenant la masse salariale connue au 31/12 de l'année écoulée et d'adapter les éventuelles modifications pour lesquelles nous sommes sûrs. Vous trouverez ci-joint, l'ensemble des éléments constituant le budget prévisionnel 2026.

Le montant des chèques vacances et chèques cadeaux restent sur le même montant que les années précédentes, en maintenant les tranches de salaire.

La cotisation sport/culture diminue également, passant de 70€ à 65€ par salarié par année. Tout comme les billets de cinéma, lorsque le budget alloué maximum sera atteint, il faudra réfléchir à la suite.

Il n'y a pas de moment convivial pour cette année. Cela sera étudié en fin d'année selon le budget restant.


A ce jour, il est prévu 854, 40€ à répartir sur les différentes œuvres sociales.

Pour le budget du fonctionnement

Le BP du SSE 94 prévoit 5 137€ pour le compte fonctionnement du CSEE. Pour les mêmes raisons que le budget des ASC, nous envisageons un budget prévisionnel recalculé à 4070€ pour le fonctionnement.

Les élus vont faire une communication aux salariés pour les informer de ces changements et préconiserons aux nouveaux membres élus de suivre de suivre le budget au plus près en informant les salariés de l'évolution du budget tout au long de l'année 2026.

Fin de la réunion à 15h00.


Jasmine PETONZOPA,
Secrétaire du CSEE.

Guillaume SACCO,
Président du CSEE.



FONDATION
OLGA SPITZER

Agir pour l'enfance

Service Social de l'Enfance

2, Rue Olof Palme

94000 CRETEIL

Tel : 01 49 56 58 00

Service Social de l'Enfance du Val de Marne (94)

Comité Social et Economique d'Etablissement

Budget Prévisionnel 2026

**Budget Prévisionnel des Activités Sociales et Culturelles (ASC)
et des Attributions Economiques et Professionnelles (AEP) pour l'année 2026**

Montant prévisionnel du budget fourni par le service comptabilité

Etablissement	Cotisations Activités Sociales et Culturelles		Cotisations Attributions Economiques et Professionnelles		TOTAL
	ASC	1,25%	AEP	0,20%	
TOTAL	26 100 €		4 070 €		30 170 €

Dépenses	2026		Commentaires - Budget Prévisionnel	ASC %	Fonct %
	ASC	Fonctionnement			
	Prévisionnel	Prévisionnel			
Mise à disposition du site "Nouvelle Lune"	680,00 €		Mise à disposition du site internet = 8 € par salarié inscrit sur le site (85 salariés/stagiaires par an)	2,69%	0,00%
Billetterie cinéma = "Nouvelle Lune" (subvention du CSE sur les billets de cinéma)	2 585,00 €		Prévisionnel 2026 = 550 billets (= 5 170,00 € pour un prix moyen de 9,40 € par billet hors subvention CSEE) La subvention de prise en charge du CSEE de 50% sur la base de 5 billets maximum par mois est limitée à 2 585,00 € pour l'année	10,24%	0,00%
Billetterie cinéma = "Nouvelle Lune" (prise en charge par le CSEE des frais de gestion sur les achats de billets)		192,50 €	Prise en charge par le CSEE des frais de gestion sur les achats de billets Base de calcul = Prévision pour 2026 = 550 * 0,35 € par billets qui sont à prendre sur le budget fonctionnement	0,00%	4,43%
Site Internet "Nouvelle Lune"		2 000,00 €	Mise à disposition du Site Internet pour le CSE en lien avec la boutique Nouvelle Lune	0,00%	45,99%
Sport/culture	3 195,00 €		Base de calcul = Prévision de 47 remboursements à 65€ pour les salariés + 4 remboursements à 35€ pour les stagiaires dans la limite de 3 195,00 € Années précédentes = Moyenne de 35 remboursements (2017 = 42, 2018 = 38, 2019 = 36, 2020 = 30, 2021 = 28, 2022 = 30, 2023 = 41, 2024 = 34 et 2025 = 34)	12,66%	0,00%
Chèques ANVC (vacances)	9 340,00 €		Base de calcul = 100 €, 90 €, 80 € par salarié selon la tranche où se situe le salaire Brut et 40€ par stagiaire + 10 €/enfant (jusqu'à 16 ans révolus) Prévisionnel 2026 : 100 salariés, 60 enfants et 6 stagiaires	37,00%	0,00%
Chèques Cadeaux (Noël)	9 340,00 €		Base de calcul = 100 €, 90 €, 80 € par salarié selon la tranche où se situe le salaire Brut et 40€ par stagiaire + 10 €/enfant (jusqu'à 16 ans révolus) Prévisionnel 2026 : 100 salariés, 60 enfants et 6 stagiaires	37,00%	0,00%
Chèques Culture	- €	- €		0,00%	0,00%
Frais tenue de compte ASC	55,20 €	- €	Base de calcul = 4,60 € * 12 mois Frais de tenue de comptes du Crédit Mutuel	0,22%	0,00%
Frais tenue de compte AEP	- €	114,36 €	Base de calcul = 8,78 € * 12 mois + 9,00 € annuel Frais de tenue de comptes du Crédit Mutuel	0,00%	2,63%
Dépenses relatives au fonctionnement du CSE pour les ASC	50,00 €	- €	Frais de déplacement des élus, frais de transport, ...	0,20%	0,00%
Dépenses relatives au fonctionnement du CSE pour le FONCT	- €	- €	Achat divers de fournitures, meubles	0,00%	0,00%
Accompagnement juridique	- €	1 615,50 €	Abonnement pour 1 an à la société Céliade (conseils de juristes basés sur l'analyse du droit du Travail, de la CCN66 ainsi que de la jurisprudence)	0,00%	37,15%
Formation Elus	- €	- €	A définir selon les besoins	0,00%	0,00%
Frais d'avocat pour le CSE Central	- €	426,52 €	Base de calcul = 10% du budget fonctionnement (budget fonctionnement perçu 2025 = 4265,17 €) Frais d'avocat pour le CSE Central	0,00%	9,81%
Temps convivial pour les salariés	- €	- €	Temps convivial pour les salariés	0,00%	0,00%
				0,00%	0,00%
TOTAL DES DEPENSES	25 245,20 €	4 348,88 €		100,00%	100,00%

Recettes	2026		Attributions Economiques et Professionnelles (AEP) 0,20%	ASC %	Fonct %
	ASC	Fonctionnement			
	Prévisionnel	Prévisionnel			
Swile - CDEJ périmés/perdus 2025	- €	- €	Ce produit n'est pas estimable car il correspond aux chèques Déjeuner remboursés et perdus de l'année N-1 au niveau national		
	- €	- €			
	- €	- €			
TOTAL DES RECETTES	- €	- €			

TOTAL BUDGET DE L'EXERCICE (dépenses - recettes)	25 245,20 €	4 348,88 €		100%	100%
---	--------------------	-------------------	--	-------------	-------------

Solde restant à répartir	854,80 €	278,88 €			
---------------------------------	-----------------	-----------------	--	--	--

= Solde restant à répartir en fin d'année

= !!! Dépassements estimés du BP

EXPLICATIONS DES DONNEES DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

COMPTE ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES (ASC) – 1.25%

Le compte des « ASC » correspond à 1.25 % de la masse salariale prévue au Budget Prévisionnel 2026 du Service Social de l'Enfance du 94.

Depuis plusieurs années, les difficultés de recrutement et la perte de plusieurs postes (chef de service, agent technique, ETP de secrétariat) engendrent tous les ans, des budgets prévisionnels revus à la baisse. Malgré cette baisse qui est anticipée lors du calcul du budget prévisionnel, la masse salariale reste depuis 2021, inférieure à celle prévue lors du calcul du BP, ce qui représente un manque à gagner pour le budget des ASC du CSEE. En raison de la baisse du budget prévisionnel, les élus du CSEE ont fait le choix pour cette année, de diminuer certaines Activités Sociales et Culturelles (ASC) afin de maintenir le montant versé pour les Chèques Vacances ANCV et les chèques cadeaux.

- **Mise à disposition du Nouvelle Lune :**

Les frais d'utilisation du site « Nouvelle Lune » sont de 8€ par salarié, soit un coût annuel de 680.00 € (sur la base de 85 salariés).

- **Billetterie cinéma (site Nouvelle Lune) :**

Tous les salariés et stagiaires peuvent bénéficier de 5 places de cinéma maximum par mois, à prix réduit dans la limite du budget annuel alloué à cette Activité Sociale et Culturelle, soit 2 585.00 € soit 550 places de cinéma. Au-delà de cette limite, le nombre de place sera soit interrompu, soit revu à la baisse en fonction de la situation budgétaire du CSEE. Les billets de cinéma sont financés à hauteur de 50 % par votre CSEE. Les frais de port restent à la charge des salariés s'ils prennent des billets cinéma "papier". Nous vous conseillons de privilégier les E-billets car il n'y a pas de frais de port.

- **Sport/culture :**

La participation aux activités sportives et/ou culturelles est de 65 euros par salarié et 35 euros par stagiaire, une fois par an. Pour 2026, le CSEE estime une participation pour 47 salariés et 4 stagiaires dans la limite du budget annuel alloué à cette ASC de 3 195.00 €.

- **Subvention vacances – Chèques ANCV :**

Tous les salariés et les stagiaires peuvent bénéficier de la subvention vacances sans condition d'ancienneté. Pour 2026, le CSEE estime répartir 9 340.00 € entre 100 salariés, 6 stagiaires et 60 enfants, selon les critères suivants :

- 100 € pour les salaires inférieurs à 2 250 € de salaire brut
- 90 € pour les salaires compris entre 2 250 € et 2 600 € de salaire brut
- 80 € pour les salaires supérieurs à 2 600 € de salaire brut
- 40 € pour les stagiaires
- 10 € supplémentaires par enfant jusqu'à 16 ans révolus.

- **Subvention de Noël :**

Tous les salariés et les stagiaires peuvent bénéficier de la subvention Noël sans condition d'ancienneté.

Pour 2026, le CSEE estime répartir 9 340.00 € entre 100 salariés, 6 stagiaires et 60 enfants, selon les critères suivants :

- 100 € pour les salaires inférieurs à 2 250 € de salaire brut
- 90 € pour les salaires compris entre 2 250 € et 2 600 € de salaire brut
- 80 € pour les salaires supérieurs à 2 600 € de salaire brut
- 40 € pour les stagiaires
- 10 € supplémentaires par enfant jusqu'à 16 ans révolus.

Toutefois, les sommes attribuées en fonction des tranches de salaire, pourront être adaptées en fonction de la situation comptable du CSEE en fin d'année.

- **Frais de tenue des comptes :**

Ceux-ci sont stables et représentent une dépense de 55.20 € pour le compte des ASC du Crédit Mutuel (4.60 € * 12 mois).

- **Dépenses relatives au fonctionnement du CSEE pour les ASC :**

Il s'agit des frais de déplacement des élus, frais de transport, ... le CSEE estime une dépense de 50.00 €.

- **Temps convivial :**

Il n'est pas attribué de budget pour un temps convivial pour l'année 2026. En fonction de la situation comptable du CSEE, cette dépense pourra être prise sur la trésorerie du CSEE afin d'organiser un évènement avec les salariés.

- **Ristourne sur les Chèques Déjeuner SWILE :**

Il n'est pas possible d'estimer à l'avance le montant de la ristourne que SWILE adresse au CSEE en cours d'année. Cette ristourne correspondant aux Chèques Déjeuner remboursés et perdus de l'année N-1 au niveau national qui doit être affectée au budget des activités sociales et culturelles du CSEE

CONCLUSION :

Le budget prévisionnel 2026 du CSEE est calculé sur une estimation des rémunérations (masse salariale) prévues au budget prévisionnel du SSE 94.

Pour les activités sociales et culturelles (ASC), le budget 2026 est estimé à 26 100.00 €.

Le budget prévisionnel 2026 laisse apparaître un solde restant à répartir de 854.80 €. Cette somme sera attribuée en cours d'année sur les Activités Sociales et Culturelles nécessitant d'être réévaluées.

EXPLICATIONS DES DONNEES DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

COMPTE FONCTIONNEMENT – 0.20%

Le compte de « Fonctionnement » correspond à 0.20 % de la masse salariale prévue au Budget Prévisionnel 2026 du Service Social de l'Enfance du 94.

Depuis plusieurs années, les difficultés de recrutement et la perte de plusieurs postes (chef de service, agent technique, ETP de secrétariat) engendrent tous les ans, des budgets prévisionnels revus à la baisse. Malgré cette baisse qui est anticipée lors du calcul du budget prévisionnel, la masse salariale reste depuis 2021, inférieure à celle prévue lors du calcul du BP, ce qui représente un manque à gagner pour le budget du Fonctionnement du CSEE.

- **Billetterie cinéma (site Nouvelle Lune) :**

Les frais de gestion sur la billetterie cinéma (0.35 cts par ticket) sont pris en charge par votre CSEE pour un maximum de 1.75 € par mois (5 * 0.35 cts) pour un coût total annuel de 192.50 € sur la base de 550 billets.

- **Mise en place du site Internet POZEO (site Nouvelle Lune) :**

Depuis 2025, les élus ont choisi de mettre en place un site internet afin de favoriser la communication avec les salariés et de leur présenter plus aisément l'ensemble des Activités Sociales et Culturelles du CSEE et les prestations de Nouvelle Lune.

Ce site est renouvelable tous les ans, pour la somme de 2 000,00 €, sans engagement dans la durée.

- **Frais de tenue des comptes :**

Ceux-ci sont stables et représentent une dépense de 114.36€ pour le compte du Fonctionnement du Crédit Mutuel (8.78€ * 12 mois + 9.00€ de frais annuels).

- **Dépenses relatives aux frais de fonctionnement :**

Il s'agit des dépenses de fournitures (enveloppes, timbres, ramettes de papiers, cartouches d'imprimante, classeurs, pochettes plastiques, ...), le CSEE n'a pas prévu de budget pour cette année.

- **Abonnement juridique C.E. :**

Un abonnement annuel est souscrit auprès de la société Juri CE / Celiade afin d'apporter un accompagnement juridique au CSEE. Cet abonnement engendre une dépense de 1 615.50 €.

- **Formation pour le CSEE :**

Le CSEE ne prévoit pas de Budget au titre des frais de formation des élus pour l'année 2026.

Les élections professionnelles ayant lieu en ce début d'année 2026, les élus bénéficieront d'une formation obligatoire en matière de santé, sécurité et conditions de travail prise en charge le SSE 94.

En cas de besoins supplémentaires, les dépenses pour les formations complémentaires et ultérieures pourront être prise sur la trésorerie du compte bancaire « Fonctionnement ».

- **Frais d'avocat pour le CSE Central:**

Le CSE Central de l'association a pris la décision de s'accompagner des services d'un avocat pour un coût annuel de 10 % du budget Fonctionnement du CSEE soit la somme de 426.52€.

CONCLUSION :

Le budget prévisionnel 2026 du CSEE est calculé sur une estimation des rémunérations (masse salariale) prévues au budget prévisionnel du SSE 94.

Pour le Fonctionnement, le budget 2026 est estimé à 4 070.00 €.

Le budget prévisionnel 2026 laisse apparaître un dépassement de 278.88 €. Cette somme sera prise sur le compte bancaire « Fonctionnement ».